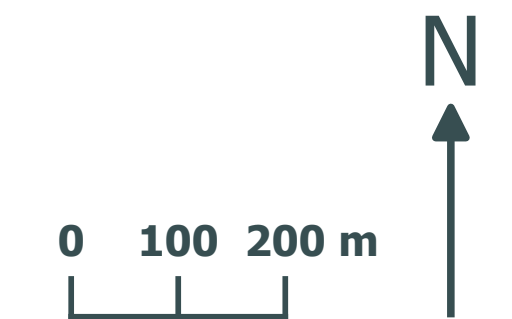


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4-1.a ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Commune de CHAMPIGNY SUR MARNE

PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025



ZONAGE REGLEMENTAIRE

- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'équipements publics
- UP - Zone pavillonnaire
- UX - Zone d'activités économiques
- UZ - Zone de projet urbain
- N - Zone naturelle
- 1AU - Zone à urbaniser

PRESCRIPTIONS

- ★ Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Cône de vue à préserver L.151-19 du code de l'urbanisme
- Implantation obligatoire à l'alignement des voies
- Linière de préservation et de développement de la diversité
commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▨ Ensemble patrimonial à préserver
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▤ Espace paysager protégé
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▩ Emplacement réservé
au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Hauteur de construction limitée (maximale)
- Périmètre de bonne desserte